



SI2P, Votre partenaire sécurité

HABILITATIONS ELECTRIQUES

HABILITATION ELECTRIQUE BOHOHOV

OBJECTIFS :

-ÊTRE CAPABLE D'EXERCER SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (NON ÉLECTRICIEN) EN TOUTE SÉCURITÉ LORSQUE LE RISQUE ÉLECTRIQUE EST PRÉSENT

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation (0h15)

1. Généralités électriques (0h45)

- courant alternatif ou continu
- tension
- intensité
- résistance
- fréquence
- puissance

Vidéo sur le courant électrique.

2. Sensibilisation aux risques électriques (0h30)

- effets physiopathologiques du courant électrique
 - les brûlures
 - l'électrocution
- Étude de cas à partir de vidéos d'accidents d'origine électrique.

3. Prévention et protection contre les risques électriques (0h45)

- contact direct et indirect
 - les principes de protection collective et individuelle
 - le disjoncteur différentiel
- Étude de cas depuis des schémas de mise en situation

4. Textes réglementaires et Normes (0h15)

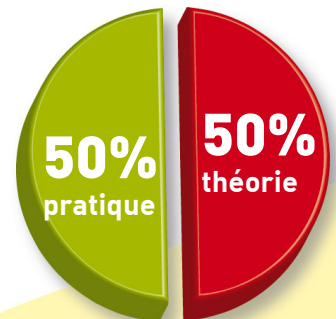
- le code du travail
- les normes (NF C 15-100)...

5. Publication UTE C 18-510 (0h30)

- les domaines de tension
- les zones d'environnement

6. Outillage électrique portatif à main (0h15)

- les classes de protection



INFORMATIONS

VOLUME HORAIRE

7h00 + 1h de test

PUBLIC CONCERNÉ

Toute activité professionnelle où le risque électrique est présent

PÉDAGOGIE

Diaporama, Exposé participatif, Mise en situation

DOCUMENTATION STAGIAIRE

Diaporama de la formation et recueil de prescription sur demande du chef d'établissement

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Prévoir un accès aux installations électriques

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4544-9 et R4544-10

CODE PRODUIT

F1HEB0H0V



N° Indigo 0 820 207 277

 www.si2p.fr



SI2P, Votre partenaire sécurité

7. Le rôle de l'exécutant non électricien(0h30)

- l'habilitation H0B0H0V : ses limites
- les prescriptions relatives à l'habilitation électrique
- repérer ses zones de travail

8. Conduite à tenir en cas de problèmes (0h30)

- incendie
- accident corporelle

9. Visites des installations de l'entreprise (2h30)

- identification des zones de travail définies
- identification des parties dangereuses
- précautions à prendre
- mises en situation

10. Évaluation (1h00 pour un groupe de 12 stagiaires)

- évaluation théorique individuelle des stagiaires
- QCM de 15 questions sur les 3 thèmes suivant :
- les dangers de l'électricité (5 questions)
- les distances et les zones (4 questions + 1 question éliminatoire)
- les limites des opérations d'indice 0 (4 questions + 1 question éliminatoire)
- évaluation pratique individuelle des stagiaires par mise en situation
- 2 mises en situations par stagiaires sur les 2 compétences suivantes :
- savoir reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque.
- savoir se déplacer et évoluer dans cet environnement.

A l'issue de l'évaluation, le formateur sera en mesure d'émettre un avis écrits permettant au chef d'établissement d'habiliter son personnel en conséquence.

Synthèse et bilan de la formation (0h15)

Nota :

Les durées sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier en fonction des interventions des stagiaires.